

État de Chapelle publique de la paroisse de Blancneuf
St-Eutrope

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	a)	a)	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à.....	b)	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c)	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d)	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e)	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f)	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.....	g)	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i)	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j)	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....	k)	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l)	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m)	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n)	n)	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

Dans la paroisse de Saint-Denis de la Rivière, j'ai vu plusieurs chapelles publiques au lieu de la Sainte Vierge auquel on a autre offre du culte. Il n'y a plus d'autre cathédrale que celle qui se trouve à l'église paroissiale.

M. M. de la Rivière
de Saint-Denis.

QUESTIONNAIRE

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de *St-Eustache*

	Chapelle privée de <i>Herbivore</i>	Chapelle privée de <i>Roguesville</i>
1° Date d'érection.	<i>inconnue</i>	
2° Nom du propriétaire. . .	<i>Morais de Roguesville</i>	<i>Famille de La Rivière</i>
3° Messes célébrées chaque année.	<i>Depuis 20 ans on n'y dit plus la messe.</i>	<i>2 messes par an mardi des Rogations et le jour de la fête de saint Jean.</i>
— ou chaque mois . . .		
— ou chaque semaine.		
4° Indult pontifical	<i>Suppression de la messe</i>	<i>Suppression de la messe</i>
— sa date.	<i>après ces chapelles sont supprimées</i>	<i>après ces chapelles sont supprimées</i>
— Est-il au nom du propriétaire actuel ? . .	<i>Morais famille de Roguesville</i>	<i>la date est il y a 20 ans.</i>
— A-t-il reçu le visa de l'Évêché ?	<i>Je l'ignore, ne sachant en consulter.</i>	